

# Expliquer... L'immatriculation d'une Société Civile de Moyens (SCM)

Pour enregistrer votre SCM, voici la liste des documents divers qui vous seront demandés par le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) :

	à fournir à	Observations
PV de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC)	RCS	Fournir 2 exemplaires originaux
Statuts	Impôts, puis RCS	Le jour de l'AGC, prévoir de signer 3 ou 4 exemplaires originaux (l'enregistrement initial aux impôts est gratuit quel que soit le nombre d'exemplaires. Les formalités suivantes, ne le sont pas !), dont 2 seront fournis au RCS. Des statuts types sont proposés par les Conseils de l'Ordre.
Avis de parution d'une Annonce légale	RCS	A fournir même si l'annonce n'est pas encore parue. L'annonce doit contenir le nom de la société (sa dénomination +/- son sigle), son adresse, son objet, son capital social, ainsi que les noms et adresses du (des) gérant(s). Utiliser les mêmes libellés que dans les statuts.
Feuillets de l'imprimé « M0 » (Cerfa n°11680*01) correctement renseignés, et des formulaires intercalaires « M0' » (Cerfa n°11772*01) éventuels.	RCS	Fournir 3 exemplaires originaux. Documents téléchargeables par exemple à l'adresse : <a href="http://vosdroits.service-public.fr/pme/R13752.xhtml">http://vosdroits.service-public.fr/pme/R13752.xhtml</a>
Autorisation du propriétaire du siège social	RCS	L'attestation doit comporter la dénomination et la nature exactes de la société.
Copie de la carte d'identité (ou du passeport) de chacun des associés	RCS	Le document fourni doit être en cours de validité. A défaut, rédiger une attestation sur l'honneur qui reprendra les mêmes renseignements que ceux portés sur la pièce d'identité, sans omettre la notion de « Nationalité Française ».
Attestation de filiation et de non condamnation du (des) gérant(s)	RCS	Document téléchargeable par exemple à l'adresse : <a href="https://www.cfe-metiers.com/HTM/PDF_Att_non_condamnation.pdf">https://www.cfe-metiers.com/HTM/PDF_Att_non_condamnation.pdf</a>
Chèque	RCS	Se renseigner auprès du greffe pour le montant à la date de dépôt du dossier. Etablir le chèque à l'ordre du « Greffe du tribunal de commerce de ... »

Nota sur l'objet : « Soins infirmiers » n'est pas l'objet de la société. L'objet doit préciser la mise en commun des moyens (éventuellement, préciser lesquels), quelle que soit l'activité pratiquée par les sociétaires (Cf. encadré N°7 ci-dessous).

Nota sur la dénomination : Attention à la notion de sigle : « S.C.M. Machin » n'est pas un sigle, contrairement à « S.C.M.M. ».

Nota sur l'encadré N°7 (Activité) de l'imprimé « M0 » : préciser « Soins Infirmiers » puis cocher « Services » ou « Autres ».

Nota sur l'encadré N°13 (Régime fiscal) de l'imprimé « M0 » : choisir « BNC » et préciser que la SCM n'est pas soumise à la TVA.